

Module TIM

Transmission Informatisée aux Mutuelles

COMPATIBLE B2 & SEFi

MODULE TIM

Comment fonctionne ce nouveau module ?

Le module TIM (Transmission Informatisée aux Mutuelles) permet la dématérialisation de la demande de remboursement pour les parts complémentaires. Il envoie les factures éligibles aux mutuelles automatiquement, après le paiement de la part obligatoire par l'Assurance Maladie.

RÉGIME OBLIGATOIRE

● **Transmission informatisée et semi-automatique des demandes de règlements obligatoires**
Normes **B2 & SEFi**

○ **Retour d'informations électronique**
Retour NOEMIE. Les retours peuvent être de deux types :

✓ Retour paiement

✗ Rejet

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

● **Transmission informatisée et automatique des factures complémentaires**
Plus de 95% des mutuelles compatibles

○ **Retour d'informations électronique**
Retour NOEMIE. Les retours peuvent être de deux types :

✓ Retour paiement

✗ Rejet

MODULE TIM

RESOPHARMA

Un partenaire majeur

Avec les enjeux grandissant à la suite du Décret n°2023-382 du 19 mai 2023, nous avons fait le choix de travailler avec l'Organisme Concentrateur Technique (OCT) Résopharma qui travaille aujourd'hui avec plus de 95% des mutuelles présentes sur le territoire français. La correspondance se fait par le biais des codes AMC (Assurance Maladie Complémentaire).

AVANTAGES

Pourquoi opter pour le module TIM ?

Aujourd'hui, les mutuelles vous octroient le remboursement des parts complémentaires à hauteur de 35%¹ du montant de vos factures. Ce montant passera à 45% à compter du 1er août 2023. Avec cette évolution réglementaire, l'enjeu de la récupération de la part complémentaire est donc d'autant plus important, c'est pourquoi nous vous proposons d'automatiser cette démarche.

Découvrez les nombreux avantages offerts par notre module.



GAIN DE TEMPS

Profitez d'une démarche informatisée et automatisée pour libérer vos ressources humaines



GAIN D'ARGENT

Ne renoncez plus aux remboursements des parts complémentaires accordées par les mutuelles



PRODUCTIVITÉ

Allouez vos ressources humaines à des tâches à plus forte valeur ajoutée pour votre société

OFFRE

Découvrez notre offre tarifaire

ABONNEMENT MENSUEL

Frais d'installation

- ✓ Frais d'activation par numéro d'identification d'agrément et inscription auprès de toutes les mutuelles

300 € HT
/ AGRÉMENT

- ✓ Frais de formation

300 € HT
/ SAPHIR



Profitez d'un abonnement mensuel par numéro d'identification d'agrément, et ce **sans engagement**

✓ Tarifs mensuels

- Agrément de 1 à 9 véhicules

40,00 € HT
/ MOIS

- Agrément de 10 à 19 véhicules

45,00 € HT
/ MOIS

- Agrément à partir de 20 véhicules

50,00 € HT
/ MOIS

¹ Pourcentage accordé au 05/07/2023

CONTACT

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour toute demande commerciale, notre équipe se tient à votre disposition.